ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours

DIEC/22-951-1684 du 05/12/2022

CONCOURS GENERAL DES LYCEES - SESSION 2023

Références : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié par arrêté du 28 juin 2019 (JO du 26 juillet 2019), modifié par arrêté du 26 novembre 2020 (JO du 17 décembre 202) modifié par arrêté du 11 octobre 2021 (JO du 20 octobre 2021) - Note de service du 2 novembre 2022 relative à l'organisation de la session 2023 (BOEN n°42 du 10 novembre 2022)

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées à l'étranger rattachés à l'académie d'Aix-Marseille

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr - Mme GUYOT - Tel : 04 42 91 71 87 - Mail : anne-laure.guyot@ac-aix-marseille.fr - Mme LECOMTE - Tel : 04 42 91 71 84 - Mail : manuella.lecomte@ac-aix-marseille.fr

Le concours général des lycées est géré par les services de la division des examens et concours du rectorat, des inscriptions à la dématérialisation des copies.

Vos interlocuteurs :

- ✓ pour les sujets : Hélène CAZES 04 42 91 71 80
  Afife BOUANANI 04 42 91 71 72
- ✓ pour l'organisation : Anne-Laure GUYOT 04 42 91 71 87
  Catherine RIPERTO 04 42 91 71 83
- ✓ pour l'organisation des centres étrangers
  Manuella LECOMTE 04 42 91 71 84

1) PRINCIPES GENERAUX

1.1 - Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux avec pour objectif que leurs prestations puissent servir de référence à l'ensemble des classes. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

1.2 - Concourent dans les 30 disciplines générales et technologiques du concours général des lycées les élèves en classe de première et de terminale du baccalauréat général et technologique des établissements de France métropolitaine, d'Outre-mer et de l'étranger suivants :

- les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les lycées français à l'étranger, relevant de l'AEFE et de la mission laïque française.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

2.1 - Seuls les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats et proposent la candidature des élèves présentant les meilleures chances de succès.

2.2 - Le nombre de candidats est limité, par établissement et pour chaque discipline et série concernée, à **8% de l'effectif total** (arrondi à l'unité supérieure) des élèves des classes de première ou terminales correspondantes.

2.3 - Nul n'est admis à concourir s'il n'a pas suivi régulièrement depuis le 1er janvier 2023, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement du second degré, les cours obligatoires de la classe à laquelle il appartient.

3) MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions des établissements et les inscriptions des candidats s'effectueront en ligne à la même période du :

LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 à 14h AU JEUDI 8 DECEMBRE, minuit (heure de Paris).

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée par la mission de pilotage des examens.

3.1 – Phase préparatoire aux inscriptions

Les candidats souhaitant s'inscrire au concours général des lycées doivent compléter l'annexe du bulletin académique n°949 du 21 novembre 2022. Cette fiche doit être complétée et signée par le professeur et l'élève ou son représentant légal. Les fiches non revêtues des deux signatures ne sont pas recevables.

3.2 – Inscription des candidats

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application CYCLADES en suivant les instructions transmises par mail par la coordination informatique de la DIEC.

La confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal devra être déposée sur Cyclades au plus tard **le jeudi 8 décembre 2022 minuit (heure de Paris) par le candidat ou par son établissement.**
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN L'ABSENCE DE LA CONFIRMATION SIGNEE DANS CYCLADES.
Je vous invite à vérifier le versement des PJ dans Cyclades avant le 8 décembre minuit (date impérative).

Les mesures d'aménagements présentes dans la base EA et BGT seront automatiquement remontées dans la base CGL si vous procédez à leur inscription à partir de celles-ci. Les décisions d'aménagement d'examen intervenant après les inscriptions seront saisies par nos soins dans la base CGL.

4) CALENDRIER

Vous trouverez le calendrier des épreuves en annexe.

Toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris) quelle que soit l'heure locale du centre d'écrit afin que les candidats puissent composer simultanément.

5) DISCIPLINES PROPOSEES AU CONCOURS GENERAL DES LYCEES

Classes	Voies	Disciplines	Durée des épreuves
Première	**Voie générale** *(enseignement de spécialité ou optionnel)*	- composition française - géographie - histoire - version latine - thème latin - version grecque	- 6 h - 6 h - 6 h - 4 h - 4 h - 4 h
Première et terminale		- Arts plastiques - Education musicale	- 4 h - 5 h
Terminale	**Voie générale** *(enseignement commun et/ou enseignement de spécialité)*	- Dissertation philosophique	- 6 h
	Voie générale *(enseignement de spécialité)*	- Sciences économiques et sociales - Mathématiques - Numérique et sciences informatiques - Physique-chimie - Sciences et vie de la terre - Sciences de l'ingénieur	- 6 h - - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h
	Voies générale et technologique *(sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)*	Langues vivantes : version et composition en langue - allemande - anglaise - arabe - chinoise - espagnole - hébraïque - italienne - portugaise - russe	- 5 heures
	Voie technologique		
	Série STI2D	- Ingénierie, innovation et développement durable	- admissibilité : 5 h - admission : épreuve de projet de 4 demi-journées
	Série STL	- Biochimie-biologie et biotechnologies ou SPCL	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	Série ST2S	- Sciences et techniques sanitaires et sociales	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	Série STMG	- Management, sciences de gestion et numérique	- 4 h
	Série STHR	- Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	- admissibilité : 4 h - admission : STC (1/2 journée), STS (1/2 journée)

6) RESULTATS DU CONCOURS

Sur proposition des présidents de jurys, des récompenses sont attribuées : prix (premier, deuxième ou troisième prix), accessits (cinq au maximum, avec classement) et mentions (dix au maximum, sans classement). Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les récompenses. Il peut également désigner des ex-aequo.

Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'études et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

La mission de pilotage des examens invite les lauréats qui ont obtenu un premier, deuxième ou troisième prix, à la cérémonie des prix qui se déroulera à Paris au cours de la première quinzaine de juillet 2023. Les frais de transport relatifs à la venue des lauréats primés à Paris sont pris en charge par leur établissement d'origine.

Chaque candidat aura accès à sa copie sur son espace Cyclades. Conformément au règlement du concours, les copies ne comportent ni note, ni appréciation.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

Annexe : calendrier du concours général des lycées session 2023

Mercredi 8 mars 2023	Vendredi 10 mars 2023	Vendredi 17 mars 2023	Jeudi 30 mars 2023
Classes de première voie générale : **Composition française** Classes de terminale voie générale : **Dissertation philosophique** Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : **Management, sciences de gestion et numérique** **<u>Première partie[1] des épreuves suivantes</u> :** Classes de terminale séries technologiques : Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : **-Ingénierie, innovation et développement durable** Série sciences et technologies de laboratoire (STL) : **- Biochimie-biologie et biotechnologies** **- Sciences physiques et chimiques en laboratoire** Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : **Sciences et techniques sanitaires et sociales** Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : **Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration** (1) : le déroulement de la seconde partie sera fixé ultérieurement.	Classes de première et de terminale : **Arts plastiques** Classes de terminale de la voie générale **Physique-chimie** Classes de première voie générale : **Version grecque**	Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : **Version et composition en anglais**	Classes de première voie générale : **Histoire** Classes de terminale de la voie générale: **Mathématiques**
Vendredi 31 mars 2023	**Lundi 3 avril 2023**	**Mardi 4 avril 2023**	
Classes de première voie générale : **Thème latin** Classes de première et de terminale : **Education musicale** Classes de terminale de la voie générale : **Sciences de la vie et de la Terre**	Classes de première voie générale : **Géographie** Classes de terminale de la voie générale : **- Sciences économiques et sociales** **- Sciences de l'ingénieur**	Classes de première voie générale : **Version latine** Classes de terminale de la voie générale : **Numérique et sciences informatiques** Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : **Version et composition en :** **- Allemand** **- Arabe** **- Chinois** **- Espagnol** **- Hébreu** **- Italien** **- Portugais** **- Russe**	

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).